



RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00197

Numéro SIREN : 828 828 921

Nom ou dénomination : A + INTERNATIONAL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2017 sous le numéro de dépôt 1653

Valérie COHN
Eric LIVERT

⚡ Avocats Associés
Case B48

Courrier recommandé
avec accusé de réception

20173177/4.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NARBONNE
Regu le: 13 JUL. 2017
GREFFE

Monsieur le Juge chargé à la surveillance
du RCS du Tribunal de Grande Instance
de NARBONNE
40 Boulevard du Général de Gaulle
CS 40800 NARBONNE
11785 NARBONNE
CLAUDE MINUTTE DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT JUDI-
CAIRE DE NARBONNE DEPARTEMENT DE L'AUDE

REQUETE AU JUGE CHARGE A LA SURVEILLANCE DU RCS

A Monsieur le Juge chargé à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés
de NARBONNE,

Je soussignée, Maître Valérie COHN,
Avocat Associée du Cabinet "JURISTES CONSULTANTS",
SELARL au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est à MEYLAN, 19
Boulevard des Alpes (32840), immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro
335 219 135,

Ai l'honneur de vous exposer :

- Que nous avons effectué les formalités d'immatriculation de la société A +
International Immobilier au mois d'avril 2017 avec une date de début d'activité au 27 mars
2017 (ci-joint l'imprimé M0),
- Que la Chambre de Commerce et de l'Industrie m'a indiqué que le bail commercial
n'était pas conforme à mon imprimé M0, au regard de la date de départ dudit bail fixée le 1^{er}
avril 2017,
- Que nous avons accepté la demande de modification de mise en activité au 1^{er} avril
2017 mais ne pensant pas que cela allait lui porter un préjudice,
- Que mon client a commencé son activité à compter du jour du dépôt du capital de la
société soit le 23 mars 2017 (statuts ci-joint),

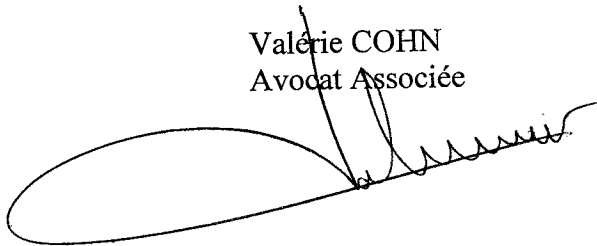
- Que celui-ci a signé très rapidement la vente d'un bien le 27 mars 2017, et que le notaire ne veut pas lui régler sa commission dont il est bénéficiaire eu égard au début d'activité de la société au 1^{er} avril 2017,

Par conséquent, je sollicite de Monsieur le Juge chargé à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE de bien vouloir effectuer la modification de mise en activité de la société et de la mettre au 23 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Fait à Meylan,
Le 11 juillet 2017

Valérie COHN
Avocat Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of smaller, connected strokes, positioned below the printed name and title.

ORDONNANCE

2017A1653
du 08/09/2017
N

Nous, Michel BESSAS

Juge chargé de la surveillance du Registre du Commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Narbonne,

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Vu les dispositions de l'article R 123-66 du Code de Commerce.

Attendu que sur la formalité d'immatriculation de la société A+ International Immobilier, une date de début d'activité au 27 mars 2017 a été inscrite.

Que la société A+ International Immobilier expose qu'elle a commencé son activité le 23 mars 2017 à la date de la signature des statuts.

Que la vente d'un bien a été réalisée par la société le 27 mars 2017.

Que le notaire chargé de la vente a refusé de régler la commission, du fait de la mention d'un début d'activité de la société au 27 mars 2017, soit postérieurement à la cession.

En conséquence,

Autorisons, le Greffier du Tribunal de Commerce de céans à procéder à la modification de la date de début d'activité de la société A+ International Immobilier,

Disons que cette autorisation se fera sur saisine du Greffier par déclaration aux fins d'inscriptions modificatives (formulaire M2),

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance en annexe du Registre du Commerce des Sociétés de Narbonne.

Taxons les dépens à la somme de 34.20€ dont 4.72€ de TVA et 5.90€ de taxe INPI.

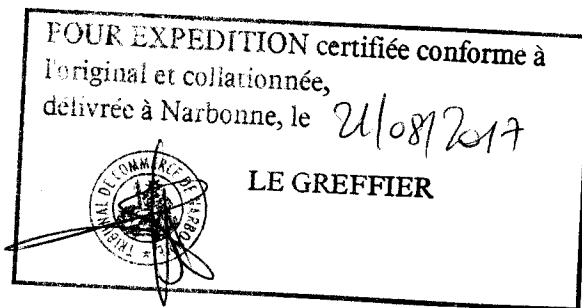
Fait en notre Cabinet

le 08/08/2017

Le

Le Juge

Jean-Paul FOURNEAU, Président
Pour Michel BESSAS, empêché



Le Greffier

Sophie HEURLEY

[Signature]